© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

a laide

Par Profil supprimé Postée le 09/08/2013 18:01

> bonjour
>
> mon compagnon est incarcere. il est allé plusieurs fois en cure jai appreis que cela se faisait qu un detenu suivi a lexterieir pour ses dependances peut terminer sa peine en cure... je narrive pas a trouver les demarches a effectuer pour cela.
>
> pourriez vous me les indiquer svp, ca devient urgent, mon ami etant grand depressif, le devient encore plus chaque jour, chaque heure en prison... jai peur pour lui...
>
> merci de maider

Mise en ligne le 12/08/2013

Bonjour,

Votre compagnon ou vous même avez la possibilité de prendre contact avec le Service Médico Psychologique Régional (SMPR) qui se trouve dans votre département à Annoeullin et dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Ce service pénitentiaire existe pour répondre à toutes les demandes de soins des détenus mais également pour informer les proches des diverses possibilités. Votre compagnon pourrait se rapprocher du SMPR en vue de prendre en charge le traitement de ses dépendances mais également de sa dépression.

Le SMPR saura vous indiquer s'il est possible ou non d'accéder à votre demande et de vous informer sur les démarches à suivre pour cela.

Au besoin, n'hésitez pas à nous recontacter au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7 de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA en Milieu Pénitentiaire

Route de Carvin
Maison d'arrêt de Lille-Annoeullin
59112 ANNOEULLIN

Tél : 03 28 03 65 11
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée